

## Compte Rendu de l'audio-conférence du 02/09/2021 – DDFIP01

**Vos élus CFDT-CFTC :** **Frédéric SCHMITTER** (Titulaire) [cftc.dgfiip.01@gmail.com](mailto:cftc.dgfiip.01@gmail.com)  
**Laetitia ALLEGRE** (Suppléante) [laetitia.allegre@dgfiip.finances.gouv.fr](mailto:laetitia.allegre@dgfiip.finances.gouv.fr)  
**Claire DESGOUTTE** (Experte) [claire.desgoutte@dgfiip.finances.gouv.fr](mailto:claire.desgoutte@dgfiip.finances.gouv.fr)

**Point express Covid-19 :** le Directeur Départemental des Finances Publiques de l'Ain a souligné des points d'inquiétude dans le département. La situation reste fragile (on approche les 80 agents « infectés » depuis le début de la pandémie), des relâchements sont constatés dans nos services. Attention au respect des gestes barrière et règles sanitaires.

**Responsabilité des gestionnaires publics :** le DDFIP indique qu'une réforme élargie (incluant les ordonnateurs) est en cours d'élaboration. Elle reste à finaliser et à présenter au parlement mais les grandes lignes sont déjà tracées. Le corollaire de cette réforme sera une montée en charge du contrôle interne.

**Recrutements :** le DDFIP informe que sont appelés les listes complémentaires C et B, renforcées par 100 contractuels B. Reste à connaître le volume qui sera accordé à notre département. A ce jour, le recrutement local de 14 CDD et 4 PACTES est en cours pour combler différents déficits d'effectifs dans nos services.

**Allocation forfaitaire de télétravail :** le DDFIP précise que si le décret a été publié, nous en attendons les déclinaisons dans les différentes administrations dont la nôtre.

**Fonds de solidarité :** le DDFIP informe que le forfaitaire va s'arrêter pour laisser place au sur mesure. Les brigades vont être soulagées de cette mission et vont pouvoir reprendre un rythme normal de contrôle.

**Nouvel organigramme de la Direction :** le DDFIP indique que la mutation de M. Nkundikidje, non remplacé à ce jour et le départ en retraite en 2022 de plusieurs cadres, nécessite de revoir l'organisation des Pôles et Divisions de la Direction. Le nouvel organigramme est disponible sur Ulysse Ain.

**Immobilier :** le DDFIP confirme sa volonté de tenir des GT sur l'immobilier de nos services avec les représentants du personnel dans les prochaines semaines.

**Préfigureurs NREFP :** le Directeur Départemental indique qu'ils auront en charge de finaliser la configuration des nouveaux services. Ils devront notamment organiser des GT avec les agents concernés pour harmoniser les méthodes de travail, répartir les tâches, organiser l'archivage, ... Le Directeur précise que ces cadres ne seront pas mécaniquement les Chefs des nouveaux services à l'issue de cette période. Les postes seront mis en choix national. Cependant, en fonction des résultats obtenus sur sites, ces préfigureurs pourraient se voir proposer le maintien. Les cadres non retenus pour ces préfigurations ont été reçus et se verront proposer d'autres missions.

---

### *CFTC Finances Publiques*

**Le Secrétaire Départemental**  
**Frédéric SCHMITTER**

DDFiP de l'Ain  
11, Bd Mal Leclerc – 01012 Bourg en Bresse Cedex  
Tel : 04 74 14 18 73 ou 06 82 04 45 05  
[frederic.schmitter@dgfiip.finances.gouv.fr](mailto:frederic.schmitter@dgfiip.finances.gouv.fr)

**Section Locale CFTC Finances Publiques**  
**Bureau 071 (RDC bât DDT)**  
situé au 23 rue Bourgmayer à Bourg-en-Bresse

Tel : 04 74 14 18 73 ou 06 82 04 45 05  
[cftc.dgfiip.01@gmail.com](mailto:cftc.dgfiip.01@gmail.com)

**Formation des agents NRFP :** la Direction confirme que le service formation professionnelle a listé les agents concernés par un changement de métier pour organiser leur formation.

Questions posées au DDFIP par les participants :

- **Quid de l'affectation d'un nouveau Chef pour la BCR ?**  
*Réponse :* 2 candidats seront reçus ce vendredi.
- **GT harmonisation des méthodes NRFP :** la Direction s'assurera t'elle que les préfigurateurs ne privilégieront pas les méthodes de leur service d'origine ?  
*Réponse :* La Direction reste impliquée et veillera au bon déroulement de ces GT.
- **Les tuteurs ne sont pas indemnisés pour leur action locale de formation alors que leur rôle va être déterminant pour la réussite du NRFP. Cela ne devrait il pas remonter à la DG ?**  
*Réponse :* Non. Le régime indemnitaire des Finances Publiques ne prévoit pas ce cas de figure. Les agents ont toujours assuré la formation sur site de leurs nouveaux collègues sans complément de rémunération. Néanmoins le service formation professionnelle a pris en charge le soutien technique des tuteurs.
- **Que prévoit de faire la Direction pour les agents qui se verraient refuser l'accès à une formation « nouveau métier » par leur Chef de service ?**  
*Réponse :* Cela ne doit pas avoir lieu, notamment pour les stages à session annuelle. Tout cas connu doit être remonté à la Direction.
- **Que deviennent les agents vulnérables dans les nouvelles dispositions du télétravail ?**  
*Réponse :* ils restent pris en compte de manière spécifique en fonction de l'avis du médecin traitant et du médecin de prévention. Au besoin ils peuvent être maintenus en télétravail intégral.

**La mise en œuvre du NRFP nécessite de gros efforts d'adaptation et de formation de la part de tous les agents concernés, notamment les tuteurs. Pour vos élus CFTC-CFDT, il est indispensable que ces efforts soient reconnus dans l'évaluation de ces agents mais il serait très appréciable qu'ils le soient également pécuniairement afin de récompenser l'investissement supplémentaire que cela demande. Avec un point d'indice figé depuis des années, le moindre complément de rémunération serait le bienvenu.**



**Prenez soin de vous : respecter les règles sanitaires et les gestes barrières c'est vous protéger en protégeant les autres.**

**N'hésitez pas à prendre contact en cas de besoin.**

---

**CFTC Finances Publiques**

**Le Secrétaire Départemental**

**Frédéric SCHMITTER**

DDFiP de l'Ain

11, Bd Mal Leclerc – 01012 Bourg en Bresse Cedex

Tel : 04 74 14 18 73 ou 06 82 04 45 05

[frederic.schmitter@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:frederic.schmitter@dgfip.finances.gouv.fr)

**Section Locale CFTC Finances Publiques**

**Bureau 071 (RDC bât DDT)**

situé au 23 rue Bourgmayer à Bourg-en-Bresse

Tel : 04 74 14 18 73 ou 06 82 04 45 05

[cftc.dgfip.01@gmail.com](mailto:cftc.dgfip.01@gmail.com)